



**Contribution des PME à la Diversification de la Production dans  
le Secteur Forêts et Environnement en République du Congo:  
Enjeux et Perspectives**

**Par**

**René Samba<sup>1</sup>**

*Université Marien Ngouabi  
République du Congo, Brazzaville*

**Rapport de Recherche du FR-CIEA N° 70/13**

Fonds de Recherche sur le Climat d'Investissement et l'Environnement des Affaires  
(FR-CIEA)

[www.trustafrica.org/icbe](http://www.trustafrica.org/icbe)

Dakar, Novembre 2013

---

<sup>1</sup> Contact : [renesamba@googlemail.com](mailto:renesamba@googlemail.com)

## **Résumé**

Le présent rapport d'étape analyse la contribution des PME à la diversification de la production dans le secteur forêt et environnement. Il identifie les facteurs de blocage à la diversification. Pour étayer ceci, une enquête sur 103 PME a été réalisée simultanément à Brazzaville et à Pointe-Noire. Partant de la nouvelle chaîne de valeur forestière, construite sur la base des données recueillies, l'étude propose un schéma novateur permettant de renforcer la part de l'industrie forestière dans la croissance, l'emploi et les recettes de l'Etat.

## **Mots clés**

PME, diversification, forêts, environnement,

## Liste des Acronymes et Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
CCI	Centre du Commerce International
CEANU	Commission Economique de l’Afrique des Nations Unies
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance, L’Emploi et la Réduction de la Pauvreté
DSRP	Document De Stratégie De Réduction De La Pauvreté
FOSA	Forest Outlook Study for Africa
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNAE	Plan National à l’Action pour l’Environnement

## Table des matières

Résumé.....	ii
Liste des Acronymes et Abréviations.....	iii
Table des matières.....	iv
Introduction.....	5
1. Diversification économique et secteur forêt-environnement.....	9
1.1 Diversification économique : enjeux et déterminants.....	10
1.2 Importance de la diversification dans le secteur du bois.....	15
1.3 La notion de chaîne de valeur.....	17
1.4 Les indicateurs de mesure de la diversification.....	18
2. PME et diversification de l'offre du secteur forêt et environnement.....	21
2.1 Apports et limites à la diversification.....	21
2.1.1 Apports à la diversification.....	21
2.1.2 Contraintes à la diversification.....	26
2.1.2 Impact de la diversification sur l'environnement.....	30
2.2 Chaîne de valeur, diversification, forêt et environnement.....	31
2.2.1 Le développement de la chaîne de valeur pour la transformation des bois.....	31
2.2.2 Effets escomptés.....	34
Conclusion.....	34
Annexes.....	37

## Introduction

La diversification économique dont l'origine date de 1930, soit un an après la crise de surproduction de 1929, se présente comme un atout pour les entreprises en vue de réduire leurs risques, un enjeu important pour les politiques économiques nationales dans la dispersion des sources de revenus. Ces dernières années, le Congo a réalisé de bonnes performances économiques dont l'activité pétrolière reste dominante au détriment des autres secteurs. Les tableaux 1 et 2 illustrent respectivement les indicateurs économiques récents ainsi que la décomposition du PIB par secteur d'activités. Le principal défi pour les autorités est de maintenir le rythme global des réformes pour diversifier l'économie, résoudre le problème de l'emploi et améliorer l'efficacité de la dépense publique. En particulier, même si la croissance économique récente semble être plus équilibrée, elle ne s'est pas encore accompagnée de transformations notables dans la structure de l'économie qui reste tributaire de la performance du secteur pétrolier. Malgré les efforts de diversification de l'économie, le pétrole représente encore plus de 67% du PIB et 89% des exportations. Cette très grande dépendance de l'économie au pétrole la rend très vulnérable aux chocs exogènes et constitue une entrave sérieuse à une croissance durable et créatrice d'emplois. Elle explique le faible impact de la croissance sur l'emploi, la pauvreté et la lenteur des progrès dans la réalisation des OMD, et elle met en lumière la nécessité de développer le secteur non pétrolier.

**Tableau 1:** Indicateurs macroéconomiques du Congo en pourcentage

Indicateurs	2010	2011	2012	2013
Taux de croissance du PIB	8,8	5,3	5,7	4,7
Taux de croissance du PIB réel par habitant	6,3	3,3	3,7	2,7
Inflation IPC	5	2,5	4,9	3,1
Balance budgétaire % du PIB	16,3	22	20	18,5
Balance courante en % du PIB	4,7	13,3	14,6	14,5

Source : *Perspectives économiques en Afrique 2012*, BAfD, OCDE, PNUD, CEA.

Le tableau 1 montre que les perspectives économiques du Congo demeurent favorables, mais elles pourraient être assombries par la crise de la dette souveraine européenne. Les prévisions pour 2012 et 2013 tablent sur un taux de croissance du PIB réel de 5,7% en 2012 et 4,7% en 2013, contre 5,3% en 2011. Elles sont basées sur l'entrée en pleine production d'au moins la moitié des seize usines en cours d'implantation dans la zone industrielle de Brazzaville et la poursuite du programme d'investissements de l'État ayant augmenté à 55% des dépenses en capital en 2012. Toutefois, si les risques de décélération dans les pays avancés devaient se réaliser, la croissance pourrait être ralentie. Ces événements mettent en évidence la fragilité de la situation économique du Congo et la nécessité de promouvoir le développement du secteur privé.

**Tableau 2:** PIB en pourcentage par secteurs d'activités au Congo

Secteurs	2006	2011
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	4	3,3
Pétrole, mines et extraction	69,8	70,5
Industries manufacturières	3,6	2,8
Electricité gaz et eau	0,6	0,4
Construction	2,7	3,9
Transports, entreposages et communications	4,2	4,3
Intermédiation financière, services immobiliers, services aux entreprises et autres services	5,1	5,2
Services des administrations publiques	4,4	3,7
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	5,6	5,9
<b>PIB au prix de base / au coût des facteurs</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : [www.africaneconomicoutlook.org](http://www.africaneconomicoutlook.org)

Selon la CEA (2012), la législation nationale sur le secteur de l'environnement de la forêt est assez exhaustive. Le cadre juridique qui constitue le fondement de la politique gouvernementale dans les secteurs multidisciplinaires de la forêt et de l'environnement est essentiellement constitué du Code forestier et de textes sur la protection de l'environnement, la propriété foncière, la faune et les aires protégées. La loi sur la protection de l'environnement est en cours de révision pour intégrer des dispositions qui garantissent la durabilité économique, écologique et sociale des ressources naturelles, et prendre en compte l'émergence de nouveaux problèmes environnementaux. Le Congo est aussi partie prenante du Traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, qui a institué la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac). En mai 2010, il a signé avec l'Union européenne un Accord de partenariat volontaire (APV) dans le cadre du processus portant sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), et qui garantit la légalité de toutes ses exportations de bois. L'Observatoire Indépendant du secteur forestier (OIF) pour la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en République du Congo est maintenant opérationnel. Le gouvernement a préparé une nouvelle réglementation d'évaluation de l'impact environnemental.

Malgré ces avancées, des efforts sont encore nécessaires pour renforcer le cadre institutionnel, adopter et appliquer les mesures de sauvegarde environnementale et améliorer la gouvernance et l'exécution des régulations et des lois. En particulier, l'application de la réglementation est limitée par la faiblesse des capacités institutionnelles, notamment au niveau du ministère en charge de l'environnement et de l'administration forestière.

Appliquée au secteur forêt et environnement en République du Congo, la diversification permet aux PME dans le cadre de l'intégration verticale dudit secteur, de renforcer la part du bois dans le PIB, de créer des emplois et d'anéantir les effets de la crise financière de 2008 dont est victime le secteur forêt et environnement.

Le Congo Brazzaville, regorge d'importantes ressources forestières. Il dispose de 22,5 millions d'ha de forêt et d'un potentiel ligneux commercialisable de 340 millions de mètres cubes. L'exploitation a commencé assez tôt au Sud Ouest du pays, dans le département du

Kouilou, puis s'est progressivement étendue dans le département du Niari, puis dans le massif du chaillu, avant de gagner la partie Nord du pays. La production du bois, essentiellement destinée à l'exportation des grumes, est ainsi devenue l'activité économique principale du pays. De 1946 à 1959, les exportations de grumes sont passées de 5660 tonnes à 197000 tonnes dont 140000 tonnes de limba, et celles de sciage de 5570 tonnes à 12720 tonnes, auxquels s'ajoutent 3740 tonnes de placages.

Au cours des années 1960, après l'indépendance, l'exploitation forestière est restée la principale activité économique, représentant la plus grande source de revenus. La part du secteur forêt dans le PIB était de l'ordre de 60%. Les entreprises opérant dans ce secteur exportaient le bois non transformé dans des proportions importantes, soit 98%.

Des années 1970 à nos jours, l'exploitation forestière et l'industrie du bois sont passées au deuxième rang après le pétrole, contribuant à hauteur de 5,6% du PIB en 2006 avec près de 10.000 emplois dans le formel et 120.000 emplois dans l'informel. Pendant cette période, le Congo a réalisé, un accroissement de la transformation sur place du bois (sciage et placage) à hauteur de 20% avec la participation de certaines PME alors que les objectifs du gouvernement en matière de transformation, sont dans l'ordre de 85% selon le code forestier. Selon le Document de Stratégie sur la Réduction de la Pauvreté DSRP final (2008-2010) en République du Congo, le secteur forestier est retenu parmi les autres, comme l'un des atouts majeurs de l'économie pouvant abriter le vaste chantier de la diversification économique par le biais de la transformation sur place du bois.

La valorisation du secteur privé amorcée dans les programmes d'ajustement structurel (PAS) depuis l'instauration de l'économie du marché en 1991, met sur le devant de la scène la capacité des PME à contribuer à l'élargissement de la gamme de produits offerts par le secteur forêt et environnement.

L'élaboration et l'adoption du Programme National de l'Action pour l'Environnement (PNAE) en 1991, a permis aux entreprises en général, celles exerçant dans le secteur forêt en particulier, d'évaluer leur impact sur l'environnement et de se conformer à la réglementation nationale en vigueur.

Depuis l'adoption du Plan National à l'Action pour l'Environnement (PNAE) et du Code Forestier, un vaste chantier est ouvert sur la diversification verticale dans le secteur forestier et la gestion durable des forêts.

L'objectif général de cette étude, consiste à analyser la contribution des PME dans le processus de diversification de production dans le secteur forêt et environnement.

De cet objectif général, se dégagent les objectifs spécifiques ci-après :

- évaluer l'apport des PME du secteur forestier dans la diversification économique ;
- identifier les contraintes des PME du secteur forestier dans le processus de diversification économique;

- cerner la prise en compte de la protection de l'environnement par les PME dudit secteur;
- examiner les atouts et autres opportunités du secteur forestier favorisant les PME à plus s'engager dans l'élargissement de la gamme des produits offerts.

Les pays de la CEMAC et du Bassin du Congo en général, la République du Congo en particulier, restent marqués par une faible diversification de la base productive et exportatrice dans le secteur forêt et environnement. Les premières décennies de développement (années 1960 et 1970) ont été caractérisées par une forte production et exportation du bois à l'état brut. Le Congo produisait et exportait 98% des grumes. Avec l'avènement des politiques d'ajustement structurel dans les années 1980-1990 et l'amorce de la planification stratégique depuis les années 2000, les politiques de diversification sont entreprises dans les différents secteurs de l'économie, dont le secteur bois.

Comme au Cameroun et au Gabon, le secteur bois peut contribuer substantiellement à la croissance économique, à la création d'emplois et aux recettes de l'Etat. Pour mieux valoriser cette filière, il va falloir initier un programme de transformation accrue du bois. A titre d'exemple, le Gabon a adopté depuis trois ans, une loi portant sur l'exportation zéro des grumes. Tous les produits du bois qui sont exportés, doivent au préalable être transformés.

Les PME congolaises doivent jouer dans ce cadre un rôle important en occupant rationnellement les activités de la première transformation et celles de la deuxième transformation afin de réussir l'intégration verticale verte. L'objectif étant d'augmenter et de diversifier les quantités produites pour le marché local et le marché extérieur. Cependant, l'acquisition de la technologie, le capital humain, l'accès au crédit et l'accès au marché constituent les principaux handicaps ne favorisant pas les PME d'entreprendre facilement l'intégration verticale dans le secteur forêt et environnement.

Quatre (4) questions de recherche méritent d'être posées à ce sujet:

- Quel est l'apport des PME dans la diversification des produits des forêts et environnement ?
- Quels sont les facteurs qui empêchent aux PME d'assurer cette diversification?
- Les activités menées par les PME tiennent-elles compte des lois sur la protection de l'environnement ?
- Quels sont les atouts et opportunités qu'offre le secteur forestier dans le processus de la diversification productive?

Ces questions appellent les hypothèses suivantes

Hypothèse n° 1

L'amélioration de la capacité de production par l'investissement en technologie et en capital humain constitue un facteur déterminant d'intégration verticale pour les PME dans le processus d'élargissement de leur offre dans le secteur du bois.



## Hypothèse n° 2

Le faible niveau d'investissement, l'accès difficile au crédit, la parafiscalité, les coûts élevés des facteurs et l'absence de formation de manager propriétaire dans le secteur des forêts et environnement occasionnent un blocage pour la diversification dudit secteur par les PME.

## Hypothèse n° 3

Le phénomène du passager clandestin pratiqué par certaines PME, est souvent cité dans la gestion des ressources forestières par les différents exploitants. Les lois et autres textes en vigueur en matière de protection de l'environnement existent certes, cependant les entreprises usent de l'asymétrie de l'information.

## Hypothèse n° 4

L'industrie de la première transformation et celle relative à la deuxième transformation, socles de la diversification dans le secteur des forêts, offrent de nombreux atouts et opportunités aux PME d'accroître la valeur ajoutée et les emplois, au plan local, mais surtout d'avoir accès au marché régional

La méthodologie adoptée pour la réalisation de cette étude, s'articule autour de trois axes:

- La recherche documentaire, qui consiste à faire la recherche auprès des sources appropriées, comme les documents, ouvrages, publications, et rapports élaborés par les experts, professionnels et universitaires de la filière bois. L'objectif a été de faire la compilation et la synthèse des documents du secteur des forêts et environnement en République du Congo ;
- l'identification des PME ayant un potentiel à la diversification dans le secteur du bois dans la ville de Brazzaville et Pointe-Noire, où sont localisées l'essentiel des activités de première et deuxième transformations du bois. A cet effet, 103 PME ont été identifiées et enquêtées ;
- un questionnaire élaboré par nous, et soumis, à l'appréciation de TRUSTAFRICA, a été par la suite administré aux PME de Brazzaville et Pointe-Noire évoluant dans le secteur du bois. L'enquête a été menée simultanément à Brazzaville et Pointe-Noire au cours de la période allant de 17 août 2012 au 27 août 2012. Elle a porté sur 50 PME à Pointe-Noire, soit un taux de 48,5% et 53 PME à Brazzaville, soit 51,5%. Le questionnaire a comporté quatre chapitres et 41 questions.

Le rapport final s'articule autour de deux axes, d'une part la diversification économique et le secteur forêt et environnement et, d'autre part la contribution des PME à la diversification de l'offre du secteur forêt et environnement.

### **1. Diversification économique et secteur forêt-environnement**

La diversification économique est considérée depuis 1930, un an après la crise de surproduction de 1929, comme un enjeu important pour les politiques économiques. De

nombreuses contributions économiques ont montré les avantages procurés par la diversification en termes de dilution de risques.

Au cours des années 1960 et 1970, les théories de la croissance et du développement ont mis en évidence l'apport de la diversification au processus de développement.

### **1.1 Diversification économique : enjeux et déterminants**

Dans son acception large, une économie est dite diversifiée si sa structure productive est dispersée en un grand nombre d'activités différentes les unes des autres par la nature des biens et services.

Tobin J. (1959) définit la diversification économique comme une politique de minimisation du risque, tout en assurant un rendement meilleur à l'entreprise. Toute entreprise engagée sur le marché des actifs financiers devrait équilibrer son portefeuille en actifs différents pour s'assurer un portefeuille rentable. De cette définition ressort un vieil adage populaire 'ne jamais mettre tous les œufs dans le même panier'. C'est dans le même ordre d'idées que Markowitz (1959) définit au sens large la diversification comme l'atténuation du risque par la combinaison au sein du portefeuille de plusieurs actifs financiers. Pour Kotler et Dubois (2006), la diversification est considérée comme une stratégie à travers laquelle une entreprise élargit ses possibilités d'offre, afin de se prémunir contre la variation de conjoncture économique et les goûts des consommateurs. Pour les deux auteurs, les entreprises doivent étendre leur périmètre d'activités. Elles doivent aussi proposer des produits nouveaux et acquérir d'autres parts de marché.

Le débat sur la diversification trouve son origine aux USA et en Amérique Latine, lors de la crise de l'entre-deux guerres mondiales, marquée par la baisse vertigineuse du cours des produits primaires. L'analyse menée en matière de diversification, a par la suite boosté les politiques commerciales et productives des pays développés, puis de manière plus large, les politiques de développement des pays émergents (BEAC, 2007).

Selon Berthélemy J.C. (2005), la diversification procure les avantages liés à la dilution des risques macroéconomiques, conditionne les théories de la croissance, du développement et du commerce international, à mieux s'approprier le processus du développement. Par exemple, poursuit l'auteur, un pays dont l'activité économique est diversifiée, est moins sensible aux aléas conjoncturels, dès lors que les aléas qui frappent les différents secteurs ne sont pas corrélés entre eux.

Somme toute, l'atténuation des risques procurés par la diversification n'est pas simplement un enjeu au niveau de l'activité économique nationale, mais il l'est aussi pour les différents secteurs pris isolément.

La diversification de la production peut être horizontale et/ou verticale : la diversification horizontale vise l'émergence d'un nouveau secteur d'activité, tandis que la diversification verticale consiste à élargir la gamme de produits fabriqués dans un même secteur, afin

d'aboutir à la constitution d'une filière complète partant du produit de base jusqu'aux produits ou services incorporant une plus forte valeur ajoutée (BEAC, 2007).

Dans le cas de cette étude sur la contribution des PME à la diversification dans le secteur forêt et environnement, la diversification retenue sera verticale, car celle-ci se caractérise par une intégration des activités en amont et en aval. Mais la stratégie de diversification à mettre en place s'avère quelque peu complexe.

Par ailleurs, l'analyse économique dégage quatre stratégies de diversification. La première, la stratégie de diversification de placement qui consiste pour l'entreprise à investir dans d'autres métiers aussi attractifs sur le plan des perspectives que des profits. La stratégie de redéploiement pour un produit arrivé au stade de sa maturité. La stratégie de survie lorsque l'avenir de l'entreprise repose sur la conquête d'autres marchés et enfin, la stratégie de confortement lorsque les PME éprouvent des difficultés à maintenir leur avantage concurrentiel face à des concurrents plus performants.

Les critères de choix de l'une ou l'autre de ces stratégies dépendent de la rentabilité du potentiel du secteur, de l'existence de synergies exploitables, et de la possibilité d'une reconversion. Une diversification de placement présente plus d'avantages par rapport à la diversification de redéploiement dépendant du potentiel de secteur. La diversification de survie dépend elle, des possibilités, de reconversion vers un métier différent.

Les PME du secteur forêt et environnement, désireuses de s'inscrire dans la diversification verticale peuvent se servir de l'une ou l'autre stratégie.

Les stratégies de diversification économique au Congo visent à développer l'activité économique au sein des secteurs (densification intra et intersectorielle) et à favoriser le passage des acteurs économiques de l'informel vers le formel.

L'objectif de diversification économique en république du Congo nécessite des stratégies et des actions coordonnées sur trois plans :

- d'abord des stratégies et actions directes pour stimuler les secteurs porteurs de croissance, c'est-à-dire des secteurs de production comme l'agriculture, la forêt et les services;
- ensuite, réaliser les investissements publics pour renforcer les infrastructures (capital public selon l'économiste Barro) et les ressources humaines (capital humain selon l'économiste P. Romer) pour réduire les coûts des facteurs et améliorer la compétitivité de l'économie dans son ensemble;
- enfin, apporter des stratégies et actions d'appui aux opérateurs économiques, notamment les PME et PMI, pour améliorer le cadre des affaires et l'investissement.

Selon cette logique, il est pertinent de regrouper ces stratégies de diversification en trois grands groupes :

- d'abord les stratégies d'appui aux secteurs, qui visent à développer les activités au sein des secteurs de production, tout en stimulant la transformation des produits du primaire au niveau du secondaire et en favorisant leur prise en charge par le tertiaire ;
- ensuite, les stratégies d'appui aux acteurs, c'est-à-dire aux PME et PMI et à l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- enfin, les stratégies de libéralisation et de renforcement des marchés pour rendre fluides, les échanges nationaux, régionaux et internationaux (stratégies commerciales et d'intégration régionale, et appui institutionnel et infrastructurel).

Les atouts naturels (forêts) du Congo Brazzaville, font de l'exploitation forestière, de l'industrie de transformation du bois et des services marchands, des vecteurs potentiels de la diversification. Cependant, le Congo ne tire pas suffisamment de revenus de sa forêt, en raison d'un taux de transformation insuffisant et d'une faible maîtrise de la chaîne de valeur : la majorité du bois est exportée sous forme de grumes.

Le gouvernement congolais a promulgué en 2000 un nouveau code forestier faisant obligation aux forestiers de transformer au moins 85% de la production, sans aller jusqu'à une mesure d'interdiction totale des exportations des grumes comme en république gabonaise voisine. Ce qui justifie de redéfinir la stratégie de la filière bois. C'est dans ce contexte que la contribution à la diversification par les PME dans le secteur forêt et environnement trouve toute son importance.

D'une manière générale, cette réorganisation s'impose à toutes les filières bois des forêts tropicales, au regard du changement climatique et du besoin de protéger ces filières. Il s'agit de concilier deux problématiques divergentes mais désormais liées :

- la protection de l'activité majeure de « puits de carbone » des forêts tropicales ;
- le droit des pays à exploiter les ressources de leur forêt.

Une telle conciliation n'est possible qu'avec une organisation optimale de l'exploitation des forêts tropicales, respectueuse des principes d'aménagement forestier durable et efficace contre des pratiques de déforestation massive, de dégradation et de commerce illégal de bois, de la faune et autres produits forestiers non ligneux.

Sur ce plan, Godard G., Gouyon P.H., Henry C. et Lagadec P. (2001), insistent sur deux éléments, d'une part les conditions de production tout au long de la filière afin de mieux cerner les dégradations de l'environnement liés aux produits et d'autre part sur les contraintes et les règles spécifiques de circulation et d'échanges pour différents types de biens auxquels sont associés les risques environnementaux.

Godard O., Gouyon P.H., Henry C. et Lagarde P. (2000) ont développé les aspects relatifs à la prise en compte de la certification des produits et le cycle de vie d'un produit dans les échanges commerciaux.

Ces auteurs relèvent que les politiques environnementales et les règles de concurrence au niveau mondial se sont développées de façon significativement séparées jusqu'à une époque relativement récente. Selon eux, depuis les années 1970, deux évolutions parallèles se sont

produites en dépit de la conférence de Stockholm (1972), d'une part l'émergence des problèmes environnementaux à l'échelle planétaire comme la déforestation, la perte de la biodiversité, l'altération de la couche d'ozone, le changement climatique ....., et d'autre part la libération progressive du commerce international engendrant l'amélioration des gains de productivité.

Sur le plan juridique et institutionnel, les deux évolutions observées, ont été renforcées d'un côté par la protection de l'environnement et de l'autre par l'émergence de la mondialisation de l'économie avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) comme outil d'intégration. Un dilemme est né entre ces deux développements parallèles, au cours de ces quarante dernières années, à savoir comment concilier le gain, la compétitivité et la protection de l'environnement.

Godard et Alii (2000) se sont interrogés sur la question de savoir, si faut-il soumettre la protection de l'environnement aux lois modernes des échanges commerciaux ou encore faut-il préserver l'environnement pour satisfaire les besoins des populations?

A l'ère des enjeux environnementaux des changements technologiques, Godard O. et Alii (2000) proposent que les échanges de produits reposent sur un ensemble d'éléments composés d'analyse de cycle de vie et de codification de produits. Ces nouvelles exigences informationnelles auront à l'avenir un effet retour sur les circuits de production et d'échanges.

A cet effet, le secteur forestier dans le cas du Congo, constitue un atout majeur de la diversification verticale, car présentant selon le DSRP final (2008-2010), un cadre propice permettant aux entreprises du secteur privé, notamment les PME et PMI de participer pleinement à l'élargissement de la gamme de produits provenant de la filière bois, par le biais de l'augmentation de la transformation sur place.

Depuis l'élaboration et la mise en place du Plan National à l'Action pour l'Environnement (PNAE, 1991), du Programme National des Forêts (1995) et du Code Forestier (2000), le Congo a entamé un processus de diversification de son secteur forestier en augmentant le taux de transformation sur place des grumes.

Les différentes politiques d'ajustement structurel des années 1980 et 1990, et les difficultés liées à la mise en œuvre du cadre légal régissant la privatisation, ne lui ont pas permis d'atteindre les objectifs visant la diversification verticale fixés dans le PNAE.

Le DSRP (2008-2010), en retenant le secteur privé et le domaine forestier comme cadre privilégié dans le contexte de la stratégie à mettre en place en vue de la diversification de l'économie congolaise, place les PME et PMI au cœur de la diversification verticale dans l'économie forestière.

La diversification verticale joue un rôle important dans le développement et la croissance d'un secteur. Elle peut contribuer selon certains économistes, à accroître la productivité des facteurs, à renforcer l'investissement et à stabiliser les recettes d'exportations. Selon la Commission Economique de l'Afrique des Nations Unies (2006), cinq éléments agissent sur le processus de diversification, à savoir :

- les facteurs physiques (investissement, capital humain) ;
- les politiques publiques (politiques budgétaires, commerciales et industrielles), de leur impact sur le renforcement des PME et PMI ;
- les variables macroéconomiques (taux de changes et d'inflation, soldes extérieurs) ;
- les variables institutionnelles (gouvernance, environnement des affaires) ;
- l'accès aux marchés et l'accès au financement.

La diversification verticale fait aussi appel à la promotion d'une économie d'entrepreneurs. Au cœur de cette revue, se trouve défendue la thèse que l'émergence d'une économie d'entrepreneurs constitue la condition viable et durable pour le renforcement et la diversification du secteur forêts et environnement.

Il ressort que la croissance se trouve dans l'émergence d'une masse critique d'entrepreneurs, dont l'innovation, l'ingéniosité, la créativité, l'initiative et l'audace constituent la source primordiale de création de richesse. Cette thèse a été expérimentée en Asie de l'Est.

Dans le contexte du nouveau paradigme libéral il est démontré que le recours au secteur privé en général, les PME et PMI en particulier, comme moteur de la croissance et au marché comme cadre opératoire de l'économie d'entrepreneurs, ne doit pas exonérer l'Etat du rôle capital de développer le cadre réglementaire et de créer les institutions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des marchés des biens et services, ni celui de développer des infrastructures physiques et institutionnelles pour rendre le pays attractif aux entrepreneurs locaux et étrangers.

L'édification d'une économie d'entrepreneurs ou classe bourgeoise moyenne en République du Congo, exige un changement de paradigme pour passer d'une économie de rente et administrée à une économie entrepreneuriale et de production par la promotion des PME et PMI en général, dans le secteur des forêts et environnement en particulier.

En dépit de l'économie de marché fortement affichée au Congo depuis vingt deux ans (1991), l'économie congolaise draine encore des contre-performances, empêchant au marché de favoriser la croissance des entreprises afin d'éclore le développement économique et social.

Parmi ces contre-incitations, nous citons: une économie de marché bridée, une concurrence étouffée ou déloyale, une asymétrie d'information, l'opacité dans l'allocation des marchés de l'Etat et le développement des situations de rente dans beaucoup de secteurs économiques.

Soucieux de répondre aux préoccupations des décideurs publics congolais contenues dans le DSRP final (2008-2010), la démarche proposée dans cette étude adopte une approche pragmatique pour la résolution du problème posé, à savoir: comment diversifier la croissance et générer une richesse profitable au plus grand nombre de congolais à partir du secteur forestier? Nous tenterons par la présente étude d'y répondre en suggérant des recommandations pratiques, à partir:

- de la promotion des PME et PMI dans la filière bois, notamment dans le renforcement du processus de transformation à différentes étapes ;

- de l'amélioration de l'environnement des affaires et du climat d'investissement;
- de la gestion durable des forêts.

La gestion durable des forêts est l'œuvre de l'Etat, du marché et des entreprises. Selon Pigou A.C. (1920), l'Etat, en privilégiant la taxation des effets externes négatifs, protège l'environnement, contribue à la conservation et à la reproduction des écosystèmes naturels.

Coase R.H. (1960) tourné vers les vertus du marché, prône la prise en compte des effets externes négatifs à travers le concept de coûts de transaction. A cet effet, poursuit Coase, les entreprises doivent associer au coût privé lié à la rentabilité de l'entreprise, le coût social intégrant les aspects relatifs à la protection de l'environnement et à la reproduction des écosystèmes.

Enfin, la théorie de l'agence appliquée à la gestion durable des forêts, définit un cadre d'analyse approprié pour étudier les interactions entre les gouvernants (décideurs publics) et les entreprises et autres PME/PMI, en vue de fournir les mécanismes incitatifs aux firmes mais aussi déceler le comportement issu du passager clandestin mettant en cause le développement durable.

## **1.2 Importance de la diversification dans le secteur du bois**

En 2003, le Congo a produit environ 1,2 million de m<sup>3</sup> de grumes, 3000 000 m<sup>3</sup> de sciages, 26 000 m<sup>3</sup> de placages déroulés. La valeur des exportations des produits forestiers est passée d'environ 3 milliards de Francs CFA en 1960 à 41 milliards de Francs CFA en 1989 et de 145 milliards de francs Cfa actuellement. En outre, le Congo a exploité et fourni entre 200 000 et 600 000 m<sup>3</sup> de rondins d'eucalyptus et pins pour l'exportation vers l'Europe (MAE, 2011). Le taux de transformation du bois est à 20%, pour un objectif visé de 85-90%.

Dans le secteur forêt et environnement, la diversification de la production reste verticale et repose sur des produits issus de l'industrie de la première transformation et de celle de la deuxième transformation.

L'industrie de la première transformation comprend les scieries, les unités de déroulage et de placages. Les produits issus de cette transformation sont les sciages, les placages, les contre-plaqués et les parquets.

Celle de la deuxième transformation est souvent constituée des petites industries et du secteur informel de la menuiserie et des sculpteurs qui mettent sur le marché des meubles et des divers produits finis de la menuiserie et des objets d'arts en bois. Les produits concernés sont les meubles et produits de la menuiserie, les emballages en bois, les palettes et plateaux de chargement, les parquets en bois massif et les moulures.

Au Congo, le comportement des entreprises du bois (industrie artisanale) repose sur une stratégie de diversification qui peut être qualifiée « d'intégration verticale » des activités liées au bois. En effet, ces PME/PMI ont au moins deux activités connexes.

**Tableau 3:** Panel des produits des PME

<b>Panel des produits</b>	<b>Pourcentage</b>
Sciages	2%
Fabrication des meubles	45%
Balais	45%
Objets d'arts	2%
Bois de chauffe	1,5%
Charbon	1,5%
Produits de la menuiserie	3%
Total	100%

Source : Centre du Commerce International CNUCED/OMC, Programme de promotion du commerce Sud-Sud (2004) Etude de l'offre et de la demande du bois et ses produits dérivés en République du Congo, page 20

Ces transactions destinées uniquement à la consommation privée, restent négligeables. De nombreuses PME/PMI fournissent des piquets, du charbon, du bois de chauffe et des poteaux à des consommateurs en milieu rural et urbain pour les besoins des ménages. Nombreuses des PME restent localisées dans la deuxième transformation.

Pendant la décennie 1960, l'économie congolaise reposait sur une croissance diversifiée. Les entreprises agro-alimentaires, minières et forestières y contribuaient. L'exploitation forestière était la principale activité, représentant la plus grande source de revenus. Les entreprises opérant dans ce secteur exportaient le bois non transformé dans des proportions importantes, soit 98%.

L'élargissement de la gamme de produits par les PME du secteur forestier représente un facteur d'accroissement de la part dudit secteur dans le PIB. Cela devrait constituer un bassin d'emplois.

La République du Congo est au cœur du second massif forestier mondial, avec un couvert forestier de 22 millions d'hectares représentant 65% du territoire national et 12% des forêts d'Afrique centrale. Le potentiel mobilisable sur pied est évalué à 170 millions de m<sup>3</sup> par année sans compromettre la capacité de régénération de la forêt. La superficie des forêts congolaises considérées adaptées à l'exploitation forestière est de 15 millions d'hectares, 11% du territoire est consacré aux aires protégées.

Afin d'assurer une gestion durable de son couvert forestier, les nouvelles politiques forestières en République du Congo traduites dans son nouveau Code Forestier du 20 novembre 2000, visent à mettre en valeur les ressources forestières en vue d'augmenter la part de la production forestière dans le PIB tout en conservant leur potentiel productif.

Ce secteur est confronté à de nombreux problèmes :

- la faible participation des nationaux à la gestion des écosystèmes ;
- la faiblesse dans la gestion des ressources forestières ;
- la faiblesse dans l'application des dispositions du code forestier ;
- l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal des produits forestiers et fauniques ;
- la faible participation des nationaux à la filière bois ;



- l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée et l'insuffisance des moyens de surveillance
- et le développement insuffisant de la filière transformation.

Pour la transformation du bois, les PME et PMI doivent être situées à proximité des lieux de coupe, afin d'éviter le transport de produits non valorisés sur des grandes distances. Dans le contexte du PNAE et du nouveau code forestier, le DSRP vise à :

- assurer une exploitation forestière écologiquement durable, respectueuse de la faune, de la flore et plus généralement de la biodiversité ;
- développer des activités forestières profitables aux communautés riveraines à travers l'agroforesterie, la mise en place des forêts communautaires, l'amélioration de la qualité de l'environnement forestier ;
- développer des activités de recherche et de développement pour valoriser la ressource non ligneuse et pour la préservation de la biodiversité ;
- et intensifier les activités d'industrialisation du bois.

Enfin, les stratégies retenues dans le DSRP 2008-2010 sur le secteur forestier comprennent :

- l'implication des populations dans la gestion durable et rationnelle des ressources forestières et fauniques ;
- l'amélioration de la gestion des ressources forestières. Appuyer la mise en place des mécanismes de certification des concessions forestières et des modalités de contrôle, favoriser la certification des recettes forestières ;
- l'application des textes réglementaires portant sur la forêt ;
- la lutte contre l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal des produits forestiers et fauniques ;
- la valorisation, la transformation, la commercialisation et la promotion des produits forestiers.

### **1.3 La notion de chaîne de valeur**

Une chaîne de valeur est une séquence de combinaisons de facteurs de production, orientées sur la cible, qui créent un produit ou service commercialisable de sa conception à la consommation finale. La chaîne de valeur inclut des activités telles que la conception, la production, la commercialisation, la distribution et les services de soutien au consommateur final. Les activités, qui comprennent une chaîne de valeur, peuvent être contenues dans une seule entreprise ou réparties dans plusieurs entreprises, aussi bien que dans un emplacement géographique ou étendues dans des secteurs plus larges. Le terme de Chaîne de Valeur se réfère au fait que la valeur est ajoutée aux premiers produits ou produits préliminaires par la combinaison d'autres ressources (par exemple les outils, la main d'œuvre, le savoir et les compétences, d'autres matières premières ou des produits préliminaires). Comme le produit passe par plusieurs étapes de la chaîne de valeur, la valeur du produit augmente.

Selon, Gereffi, G. Humphrey, J. and Sturgeon, T. (2003) la chaîne de valeur présente les avantages suivants:

1. Il s'agit d'une approche globale et simultanée orientée sur le "Marché/Demande" et l'Offre/Production", qui aspire à faciliter l'accès au changement des opportunités et des demandes sur le marché et de faire correspondre ces demandes et ces opportunités à une action appropriée pour améliorer les capacités des petites et moyennes entreprises et leurs employés.
2. Il permet aux parties prenantes nationales et aux agences internationales de développement d'obtenir une image plus grande de la performance d'un secteur et de comprendre cette performance dans une économie mondiale. Cela permet aux décideurs et aux acteurs sectoriels d'identifier les secteurs d'intervention et de réagir aux tendances changeantes dans le monde de travail et la compétitivité économique.
3. Les liens inter-entreprises et institutionnels permet de comprendre comment la chaîne de valeur est organisée et coordonnée et identifier les canaux par lesquels le produit atteint le marché.

#### 1.4 Les indicateurs de mesure de la diversification

Selon la banque de France (2007), la dynamique de diversification des exportations dans les pays de la CEMAC est souvent appréciée par l'analyse de trois indicateurs : i) l'indice d'Ogive qui mesure la déviation par rapport à une répartition équitable de l'emploi dans tous les secteurs, ii) l'indice de Hirschman normalisé qui permet d'apprécier le degré de diversification/concentration des échanges et iii) l'indice agrégatif de spécialisation (proche de l'indice de Hirschman).

##### - L'indice de Hirschman

$$H1 = \sqrt{\sum_{i=1}^N \left( \frac{x_i}{X} \right)^2}$$

Où  $x_i$  est la valeur à l'exportation d'un produit  $i$ ,  $X$  est le total des exportations, et  $N$  est le nombre de groupes de produits. Ici, plus  $H1$  est élevée, plus les exportations sont concentrées sur un petit nombre de produits et inversement.

##### - L'indice d'Ogive

$$OGV = \sum_{i=1}^N \frac{(P_i - 1/N)^2}{1/N}$$

Où  $P_i = (x_i / X)$  est la part réelle du produit  $i$  ( $x_i$ ) dans les exportations totales ( $X = \sum x_i$ ),  $N$  le nombre total des produits exportés, et  $1/N$  la part « idéale » des recettes d'exportation qui est la part moyenne d'exportation de chaque produit.

i)  $OGV = 0$  lorsque la part des exportations est équitablement répartie entre les différents produits ;

ii)  $OGV \rightarrow 0$  lorsque l'économie en question est considérée comme étant fortement diversifiée;

iii) Une valeur OGV élevée traduit une économie relativement moins diversifiée.

### - L'indice agrégatif de spécialisation

$$SPE = \sum_{i=1}^N \left[ \frac{x_i}{X} \right]^2$$
 où  $x_i$  représente l'exportation du produit  $i$ ,  $X$  le montant total des exportations et  $N$  le nombre de produits exportés.

i)  $SPE \rightarrow 1 \Rightarrow$  indique la présence d'un seul produit d'exportation (niveau élevé de spécialisation) ;

ii)  $SPE \rightarrow 0 \Rightarrow$  met en évidence un niveau élevé de diversification des exportations ;

iii) Lorsque la part des exportations est équitablement répartie entre différents produits, alors  $SPE = 1/N$  qui est également la valeur minimale.

A côté de ces indices, il y'a aussi les indices de Gini et de Theil ou d'entropie (Cadot et al. 2009). Au Congo, l'examen des indices de diversification selon l'étude de la Banque de France (2007) a montré que l'économie est fortement concentrée, avec cinq principaux produits. L'indice d'Ogive  $y$  est resté stable au cours de la période, preuve d'une faible expérience de diversification. L'arrêt des exportations de rondins d'eucalyptus, qui ont cessé d'être commercialisés au début des années 2000, a réduit la gamme de produits du pays, avant le redémarrage des exportations observé en 2006.

Christophe Cottet et al (2012) ont analysé la diversification des exportations en zone franc en utilisant l'indice d'herfindhal. L'indice est calculé de la manière suivante:  $H = \sum_i S_i^2$  avec

$S_i = \frac{x_i}{\sum x_i}$  la part des exportations du bien dans les exportations totales et  $x_i$ , la valeur des exportations du bien. Cependant les auteurs ont noté quelques limites de cet indicateur.

En effet, ces auteurs ont souligné qu'en raison de sa forme quadratique, l'indice d'Herfindahl pondère très fortement les produits représentant une part importante des exportations totales, et plus particulièrement le principal produit d'exportation. En prenant le cas du Congo dont les exportations sont composées pour 86 % de pétrole brut : son indice d'Herfindahl est expliqué à hauteur de 99,7 % par ses exportations de pétrole. Dans ces conditions, les variations de prix ou les erreurs statistiques qui affectent le principal produit d'exportation peuvent se traduire par de fortes variations de l'indice, qui seront interprétées à tort comme une diversification. Ce problème est évidemment moins prégnant dans les pays dont la base exportatrice est plus diversifiée (Hesse H. 2009). Ces auteurs concluent que l'indice d'Herfindahl est peu sensible à l'apparition de nouveaux produits d'exportations car un processus de diversification des exportations passe avant tout par la capacité à exporter de nouveaux produits. Ils proposent à cet effet un nouvel indicateur permettant de mesurer le degré de sophistication des exportations. Celui-ci rapporte la valeur réelle des exportations industrielles à la population pour une justification du dénominateur du ratio) :

$I_{,indus} = \sum_{i=k} xi/POP$  Où  $K$  couvre le sous-groupe de produits industriels et  $POP$  désigne la

population du pays. Cet indicateur permet d'isoler les produits d'exportations autres que les produits agricoles ou d'extraction, majoritaires dans la composition des exportations des pays de la zone franc IL permet ainsi de saisir une capacité à diversifier dans le secteur industriel, même si celle-ci reste marginale, ce que ne permet pas l'indice d'Herfindahl.

## 2. PME et diversification de l'offre du secteur forêt et environnement

La diversification de l'offre dans le secteur forêt environnement par les PME a fait l'objet d'une enquête dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire, grâce à la subvention versée par TRUSTAFRICA. La répartition des PME selon les localités se présente comme le montre le tableau n° 4.

**Tableau 4:** Répartition des PME selon les localités

Localités	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Pointe Noire	50	48,5	48,5	48,5
Brazzaville	53	51,5	51,5	100,0
Total	103	100,0	100,0	

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire.

La contribution des PME à la diversification s'inscrit à la politique d'industrialisation entreprise en république du Congo, dans une approche intégrée de transformation de produits primaires, afin d'accroître la valeur ajoutée. Il s'agit de créer de nouvelles activités de production et de commercialisation qui assureront une croissance forte et diversifiée. L'enquête nous a permis de découvrir le rôle et la place des PME et autres PMI dans cette politique industrielle axée à la diversification dans le secteur forêt et environnement, en spécifiant leurs apports et limites.

### 2.1 Apports et limites à la diversification

L'enquête nous a montré que la diversification par la transformation du bois est un processus capable de créer une grappe de moyennes, petites et micro entreprises, d'auto emplois et de revenus.

#### 2.1.1 Apports à la diversification

La répartition des PME selon le montant du capital social fait ressortir le classement des PME suivant la première et la deuxième transformation. En effet, les PME ayant un capital social inférieur à 10 millions de Francs CFA sont toutes spécialisées dans la gamme de la deuxième transformation alors que celles dont le capital excède 10 millions de Francs CFA se positionnent dans la première transformation.

La plupart des PME enquêtées ont un capital social compris entre 1 000 000 et 5 000 000 de Francs CFA, c'est-à-dire inférieur à 10 000 000 de Francs CFA. Seules quelques entreprises, soit 13,6% ont un montant égal ou supérieur à 10 000 000 de Francs CFA.



**Tableau 5:** Répartition des PME selon le montant du capital social

Montant du capital	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
moins de 1000000	17	16,5	16,5	16,5
1000000 à 5000000	47	45,6	45,6	62,1
5000000 à 10000000	25	24,3	24,3	86,4
10000000 et plus	14	13,6	13,6	100,0
Total	103	100,0	100,0	

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire.

Comme on peut l'observer, près de 86,4% de PME offrent une gamme de produits de la deuxième transformation contre 13,6% dans la première transformation.

Sur le plan des ressources humaines, les PME du secteur forêt et environnement manquent cruellement des ressources qualifiées. Dans les deux compartiments de la transformation, généralement la formation s'acquiert sur le tas. Le renforcement des capacités n'est pas à l'ordre du jour. Les écoles de métiers de bois font cruellement défaut au Congo.

C'est à ce niveau que le Congo, devrait développer un partenariat avec les industriels des pays ayant une excellente culture du bois et une maîtrise de technologie et de l'ingénierie des matériaux, en vue d'améliorer et de renforcer les capacités dans ce secteur.

La répartition des PME selon le nombre d'employés montre que le personnel est faible dans les PME de la deuxième transformation alors qu'il tend à croître pour celles qui sont engagées dans la première transformation.

En deçà de 10 employés, nous sommes dans les activités relatives à la deuxième transformation, soit 83,5% de PME contre 14,5% pour celles dont le personnel excède 10.

**Tableau 6:** Répartition des PME selon le nombre d'employés

Nombre d'employés	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
moins de 5	46	44,7	44,7	44,7
5 à 10	40	38,8	38,8	83,5
10 à 15	8	7,8	7,8	91,3
15 et plus	9	8,7	8,7	100,0
Total	103	100,0	100,0	

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire

Les pays asiatiques, notamment l'Indonésie présentant des atouts majeurs dans ce secteur, pourrait être sollicité dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Cette vision devrait contribuer largement au renforcement de la 2<sup>ème</sup> transformation en créant de nombreux emplois en cette période où le taux de chômage au Congo, reste le plus élevé dans le milieu jeune, soit 35%.

La contribution des PME à la diversification économique reste manifeste dans le secteur du bois, comme le montre le tableau n° 7, cependant les meubles dominent dans la deuxième transformation, ce qui pourrait conduire à la non diversification dans la 2<sup>ème</sup> transformation.

Toutefois, les deux compartiments relatifs à la transformation sont pris en compte par les PME de Brazzaville et Pointe-Noire. Les meubles arrivent en première position avec un pourcentage de 52,4%, suivis de meubles-sciages 27,2%, sciages 7,8%.

Ce tableau fait observer que des efforts non négligeables sont entrepris dans ledit secteur par les PME. On peut aussi souligner que très peu de PME sont dans le placage et contre-plaqué. Nombreuses de PME sont dans la deuxième transformation avec comme activité principale les meubles. En effet, la concentration des PME dans la deuxième transformation peut être liée, d'une part, aux capitaux modestes que ces PME possèdent ainsi qu'à l'utilisation du facteur travail (aides familiaux et apprentis), et d'autre part au nombre de produits dérivés de la deuxième transformation (Carlos Maldonado et al, 2004).

**Tableau 7:** Répartition des PME selon les secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Grumes	1	1,0	1,0	1,0
Sciages	8	7,8	7,8	8,7
grumes+sciages	2	1,9	1,9	10,7
grumes+contre-plaqués+sciages	1	1,0	1,0	11,7
grumes+placages+contre plaqués+sciages	1	1,0	1,0	12,6
Meubles	54	52,4	52,4	65,0
meubles+placages	1	1,0	1,0	66,0
meubles+sciages	28	27,2	27,2	93,2
objets d'art	3	2,9	2,9	96,1
meubles+objets d'art	4	3,9	3,9	100,0
Total	103	100,0	100,0	

*Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire*

Le tableau n° 8 renforce les données observées dans le tableau n° 7, en prouvant que 64,1% des PME ont procédé à la diversification de leurs activités contre 35,9%.

Cette dynamique mérite d'être soutenue au plan national en donnant une nouvelle orientation à la chaîne de valeur. En effet, si aujourd'hui la chaîne de valeur est constituée par des grandes entreprises étrangères qui produisent pour exporter les grumes à 80%, demain en application de la politique d'industrialisation dans le cadre du chemin d'avenir, projet de société du Chef de l'Etat congolais, de nombreuses PME doivent investir dans ce secteur, pour contribuer à une transformation à hauteur de 50%, pour le marché local et exporter les produits de la 2<sup>ième</sup> transformation.

Nombreuses de PME désirent renforcer leur contribution à la diversification, cependant comme nous le verrons dans les limites à la diversification, l'accès au crédit reste difficile, de même que l'acquisition des nouvelles technologies pose problème du fait de l'absence de financement et enfin, la parafiscalité et autres coûts relatifs au transport et l'électricité constituent un véritable goulet d'étranglement pour ces PME.



**Tableau 8:** Répartition des PME selon la diversification

Diversification	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
N'ONT PAS DIVERSIFIE	37	35,9	35,9	35,9
ONT DIVERSIFIE	66	64,1	64,1	100,0
Total	103	100,0	100,0	

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire

Les PME qui diversifient tout en exportant sont celles qui opèrent dans la 1<sup>ière</sup> transformation, notamment le sciage, le placage et les contre-plaqués.

Les activités de la 2<sup>ième</sup> transformation orientées vers le marché local, ne donnent pas la possibilité aux PME d'exporter du fait de leur faible capacité de production.

**Tableau 9:** Répartition des PME selon l'exportation des produits

L'exportation des produits	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
N'ONT PAS EXPORTE	93	90,3	90,3	90,3
ONT EXPORTE	10	9,7	9,7	100,0
Total	103	100,0	100,0	

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire

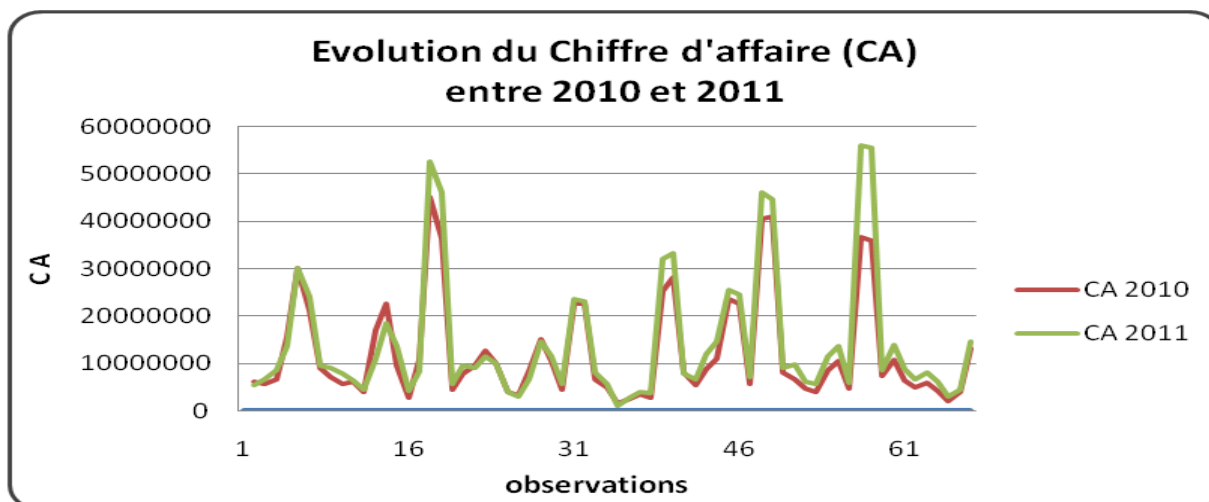
Sur l'ensemble des PME, seulement 9,7% d'entre elles réussissent à exporter contre les 90,3% qui produisent uniquement pour le marché local. Sur un total de PME de 64,1% qui réalisent la diversification, seulement 9,7% d'entre elles exportent. Les principaux pays de destination sont : le Cameroun, l'Angola et la Chine. Les PME qui réalisent les exportations sont essentiellement celles de Pointe-Noire. La concentration des produits primaires vers l'extérieur, associée à une très faible substitution de ces produits pourrait expliquer cette différence (Catherine Figuière et Maria Mercedes Prao, 2012).

Selon l'étude menée par Christophe Cottet, Nicole Madariaga et Nicolas (2006), entre 2002 et 2006, le Congo figure dans le groupe des pays très concentrés et relativement diversifiés sur le plan technologique avec un indice d'Herfindahl de plus de 0,75. Ce qui dénote une extrême concentration des exportations et un niveau important de sophistication de ces dernières. Selon les auteurs, bien que les exportations soient dominées par le pétrole, le Congo parvient à exporter des produits à contenu technologique, même si ces derniers restent minoritaires dans la base d'exportation. La même source classe le bois scié dans la catégorie des produits à basse technologie avec une part de 14 % dans les exportations industrielles totales contre 47 % pour le pétrole raffiné et 21 % pour le gaz.

En 2011, l'activité a été florissante pour l'ensemble des PME, comme en témoigne le graphique n° 1. En effet, 10,71% des PME ont réalisé un chiffre d'affaires excédant 20.000.000 de Francs CFA, contre 20,38 % des PME ayant un chiffre d'affaires compris entre 2.000.000 et 4.000.000 de Francs CFA (cf. annexes n° 2, tableau n° 1).

Néanmoins, des efforts considérables restent à faire pour améliorer cette performance. L'état des routes, l'accès à l'électricité et autres coûts des facteurs empêchent aux entreprises d'être compétitives sur le marché et d'améliorer leur chiffre d'affaires.

**Graphique 1:** Evolution du Chiffre d'Affaires



Source : auteur à partir des données de l'enquête du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire.

Les obstacles à la diversification sont nombreux, parmi ceux-ci on peut citer :

- les conditions de création de PME ;
- l'octroi au crédit pour les PME ;
- la technologie utilisée ;
- l'état des routes ;
- l'électricité ;
- et la parafiscalité.

### 2.1.2 Contraintes à la diversification

L'environnement des affaires représente un véritable handicap à la diversification. Les coûts élevés de transport et les délais d'attente particulièrement longs pour les services logistiques portuaires, l'insuffisance d'infrastructures de transport, de production d'énergie et de chaleur (pour le séchage du bois notamment) pour accélérer la transformation du bois constituent de véritables goulets d'étranglement à la diversification.

A cette liste, s'ajoutent les conditions de création de PME qui ne sont pas faciles comme le démontre le tableau n° 10 portant appréciation des conditions de création des PME.

**Tableau 10:** Appréciation des conditions de création des PME

Conditions de création des PME	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
PAS FACILE	59	57,3	57,3	57,3
FACILE	44	42,7	42,7	100,0
Total	103	100,0	100,0	

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire

Plus de la moitié des PME, soit 57,3% contre 42,7%, trouvent non favorables les conditions de création des PME en République du Congo malgré la mise en place du guichet unique pour la création d'entreprises en 2012.

Les tracasseries administratives, la corruption et en plus il faut près de deux millions de Francs CFA pour ouvrir une société sont de véritables blocages à la création d'entreprise. Le guichet unique a certes réduit les tracasseries administratives, mais a augmenté par contre les frais d'ouverture de l'entreprise. Une étude de la Banque mondiale a montré qu'au Congo, il faut 160 jours pour ouvrir une entreprise alors que 3 jours suffisent dans d'autres pays. C'est pourquoi, la république du Congo est classé 181<sup>ième</sup> sur 183 pays d'après le rapport de Doing Business 2012. Ce rapport indique que les entrepreneurs congolais doivent passer 10 procédures avant de créer une entreprise à Brazzaville. A l'échelle mondiale, le Congo se classe au 176<sup>ième</sup> rang sur l'indice de facilité de création d'entreprise.

A ceci, s'ajoute l'accès difficile au crédit pour les PME comme le prouve le tableau n° 11, soit 12,6% de PME seulement contre 87,4%, ont obtenu un crédit alors que le rapport de la Direction Générale de Crédit et de la Monnaie nous renseigne qu'à ce jour les banques congolaises sont dans une situation de surliquidité. A ce sujet, selon les responsables des banques, les PME manquent de comptes d'exploitation relatifs à leur gestion et ne peuvent pas obtenir des crédits nécessaires pour entreprendre leurs activités de diversification. Comparativement à la Côte d'Ivoire où un encouragement financier est accordé aux PME par l'intermédiaire de différents fonds, qui octroient des subventions et des crédits jusqu'à concurrence de 30 à 40% selon la nature de l'activité à encourager (FOSA, 2000).

**Tableau 11** : Répartition des PME selon l'accès au crédit

L'accès au crédit	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
N'ONT PAS BENEFICIE DU CREDIT	90	87,4	87,4	87,4
ONT BENEFICIE DU CREDIT	13	12,6	12,6	100,0
Total	103	100,0	100,0	

*Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire.*

Cette situation pénalise les entreprises qui désirent approfondir la diversification car elles ne peuvent pas s'enquérir du matériel nécessaire pour entreprendre les deux étapes de la diversification dans le secteur forêt et environnement que sont, la 1<sup>ière</sup> et la 2<sup>ième</sup> transformation.

Le tableau n°12 relatif à la répartition des PME selon la nature de la technologie utilisée nous fait savoir que le quart des PME produit encore avec du matériel traditionnel. Ce chiffre est alarmant et ne peut favoriser l'industrialisation annoncée par les pouvoirs publics dans le secteur forêt et environnement. Selon de nombreuses PME, l'acquisition de la nouvelle technologie est coûteuse et peut les empêcher d'être rentables, si le marché ne leur est pas favorable.

Selon la BAD (2010), l'accès au crédit est particulièrement difficile pour les PME. En effet, face à l'inefficacité des structures d'appui financier actuelles au secteur privé, les PME/PMI se financent quasiment sur fonds propres et recourent rarement au crédit bancaire. Le Congo compte six banques essentiellement commerciales. L'accès au financement demeure selon l'étude de la Banque (décembre 2009), l'un des obstacles majeurs des petites entreprises congolaises. Cette situation relève du paradoxe lorsqu'on prend en compte l'importance des liquidités détenues par les banques congolaises. Dans le Doing business 2010, le pays est classé 135ème sur 183 pays pour l'accès au crédit. L'une des causes de cette situation est l'absence d'un système de garantie opérationnel.

**Tableau 12:** Répartition des PME selon la nature de la technologie utilisée

	Nature de la technologie	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	traditionnelle	26	25,2	25,2	25,2
	semi-moderne	13	12,6	12,6	37,9
	Moderne	64	62,1	62,1	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire

Le mauvais état des routes et la faible couverture en électricité empêchent l'intégration des PME du secteur bois en amont et en aval. L'industrie de transformation du bois est handicapée par la non disponibilité d'énergie et d'infrastructures compétitives de transport. En effet, 32,65% des PME trouvent défectueux l'état des routes. Ce qui occasionne l'élévation des coûts de transport, qui à son tour réduit les opportunités des PME. Contrairement à la Côte d'Ivoire où la qualité et l'importance des infrastructures économiques et sociales développées par l'Etat permettent d'assurer plus facilement la promotion de l'investissement privé et donc d'accroître l'activité économique (FOSA, 2000). Selon cette source, la Côte d'Ivoire dispose aujourd'hui d'un réseau routier de plus de 100 000 km, dont 4 500km de voies bitumées; une voie autoroutière de 155 km, une voie côtière transafricaine déjà en service, des routes non revêtues sont tout de même praticables à 90 % en toute saison.

**Tableau 13:** Appréciation de l'état de route pour le transport des marchandises

Etat de route	Nombre	Pourcentage
Bon	22	21,35%
Moyen	48	46%
Mauvais	33	32,65%
<b>Total</b>	103	100%

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire

Par ailleurs, le coût en électricité dans le coût de production se révèle important comme en spécifie le tableau 12. En effet, 40 PME, soit 38,8% supportent entre 200.000 et 400.000 F CFA de coût en électricité. En effet, cette situation peut être liée à la faible couverture du pays en termes d'énergie électrique occasionnant ainsi une tarification élevée des services car le taux d'accès à l'électricité en zone urbaine ne représente que 45% contre 5,6% en zone rurale (DSCERP, 2012-2016).

**Tableau 14:** Coût de l'électricité dans les coûts de production en 2011

	Coût de l'électricité	Effectifs	Pourcentage
Valide	0 à 100000	33	32,0
	100000 à 200000	11	10,7
	200000 à 400000	40	38,8
	400000 à 500000	14	13,6
	500000 et Plus	5	4,9
	Total	103	100,0

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire

Parmi les instruments qui contribuent à la régulation de l'environnement forestier, la fiscalité occupe une place de choix dans la mise en œuvre de la gestion du développement durable des forêts du Congo. Cependant dans la pratique, loin de constituer un instrument de régulation, la fiscalité constitue un frein à la mise en œuvre des politiques d'industrialisation dans le secteur du bois.

Selon une étude de la Banque mondiale, la parafiscalité constitue un handicap pour la croissance des PME au Congo (Banque mondiale, 2009). L'enquête a recensé près de seize (16) taxes que les PME doivent payer (cf. annexes n° 2). En dépit de l'existence de ces taxes et du fait de la corruption, de nombreuses PME ne payent pas officiellement ces taxes comme le montre le tableau n° 16. C'est la raison pour laquelle 71,8% (tableau n° 15) des propriétaires de PME pensent que l'impôt n'est pas un handicap à la diversification.

**Tableau 15:** Répartition des PME selon l'appréciation de la fiscalité

Appréciation de la fiscalité	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
ne freine pas	74	71,8	71,8	71,8
Freine	29	28,2	28,2	100,0
Total	103	100,0	100,0	

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire.

En réalité la pratique de la fiscalité en République du Congo dans le secteur forêt et environnement, représente une contrainte significative pour les PME parce que les pouvoirs publics ne cessent d'augmenter les recettes fiscales. Cette pratique est à l'origine du phénomène du passager clandestin comme le fait observer le tableau n° 14 où sur les quinze taxes que devraient payer les PME, seules la patente et la taxe Mairie sont payées par les PME avec un pourcentage excédant les 50%, soit 65% pour la patente et 81,6% pour la taxe Mairie. Les autres taxes en pourcentage de paiement par les PME, sont largement en deçà de la moyenne. Les taxes importantes comme celles relatives à la protection de l'environnement, au reboisement, au déboisement, à l'exploitation, à l'industrie sont faiblement payées par les PME.

**Tableau 16:** Différentes taxes payées par les PME en 2011

Nature de la taxe	PME payant la taxe	PME ne payant pas la taxe
Patente	65%	35%
Taxe sur le chiffre d'affaires	5,8%	94,2%
Taxe sur le reboisement	5,8%	94,2%
Taxe sur le déboisement	1,9%	98,1%
Taxe sur l'exploitation	3,9%	96,1%
Taxe sur l'environnement	36,9%	63,1%
Taxe Mairie	81,6%	18,4%
Taxe Service Hygiène	18,8%	81,2%
Taxe Sapeurs pompiers	11,7%	88,3%
Taxe Police	46,6%	53,4%
Taxe industrielle	6,8%	93,2%
Taxe ONEMO	4,9%	95,1%
Taxe Art Culture	1,9%	98,1%
Taxe Commerce	1,9%	98,1
Autres Taxes	10%	90%

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire.

La parafiscalité, telles la taxe police (46,6%) et la taxe Mairie (81,6%) largement payées par les PME constituent un frein au développement des PME et n'ont aucun effet positif sur la gestion du développement durable des forêts tropicales denses du Congo Brazzaville. Le poids de ces taxes empêche la création de nouvelles entreprises et favorise le développement du secteur informel. Selon des études menées récemment par l'Union Européenne, les entreprises congolaises payent 2,3 fois plus d'impôts que dans les autres pays africains (BAD 2010). Selon cette source, la parafiscalité est le problème qui pénalise le plus les entreprises. En effet, ce problème de parafiscalité se présente sous deux aspects. D'un côté les taxes fiscales sont élevées, et d'autre part ce sont les pratiques des administrations fiscales qui posent des difficultés aux entreprises, la corruption de certains agents administratifs se traduisant par une « parafiscalité » illégale et onéreuse souvent générée en marge du Code Général des Impôts, par les collectivités locales, les administrations et les sociétés publiques et un harcèlement des entreprises par les administrations.

## 2.1.2 Impact de la diversification sur l'environnement

### 2.1.2.1 Impacts négatifs sur l'environnement

Impacts Négatifs	PME enquêtées
Bruit	21
bruit et production déchets	6
bruit et pollution de l'environnement	10
conflits de propriété avec les villageois	4
Déforestation, disparition des plantes médicinales	1
exploitation anarchique de la forêt.	1
les disputes avec les voisins	3
occupation anarchique de l'espace public	7
Pollution de l'environnement	25
production des déchets	25
<b>Total général</b>	<b>103</b>

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire.

S'agissant des impacts négatifs sur l'environnement, vingt et cinq (25) PME se plaignent de la pollution de l'environnement, 25 PME de la production des déchets et 21 du bruit. La pollution, le bruit et les déchets impactent négativement l'environnement.

### 2.1.2.2 Impacts positifs sur l'environnement

<b>Impacts Positifs</b>	<b>PME enquêtées</b>
dons aux orphelins	2
salubrité de la zone	2
aide aux handicapés	2
approvisionnement des ménages en bois	17
construction des routes	1
contribution à la diversification culturelle	10
Création d'emplois	29
création d'emplois et formation des jeunes	1
création des écoles et des dispensaires.	1
formation de jeunes	25
inscription des enfants à l'école, l'octroi du travail aux jeunes villageois	1
réduction du chômage	12
<b>Total général</b>	<b>103</b>

*Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août à Brazzaville et Pointe-Noire*

Au sujet des impacts positifs, les PME ont relevé la réduction du chômage, la formation des jeunes, l'approvisionnement des ménages en bois, la contribution à la diversification culturelle et la création d'emplois.

## 2.2 Chaîne de valeur, diversification, forêt et environnement

L'objet de la chaîne de valeur réside dans la création de valeur à chaque maillon de la chaîne, cerner les véritables acteurs qui en tirent bénéfice, les barrières à l'entrée pour les PME et autres limites empêchant le développement de la chaîne de valeur pour la transformation des bois.

### 2.2.1 Le développement de la chaîne de valeur pour la transformation des bois

La chaîne de valeur comme outil, permet de mieux intégrer Etat, entreprises et marchés dans le processus de la transformation des bois.

S'agissant des institutions de l'Etat, la chaîne de valeur doit prendre en compte l'aménagement durable des forêts, l'éducation et la formation dans le cadre de l'environnement, la question foncière, l'industrialisation et la promotion des PME/PMI.

**Tableau 17:** Etat, Chaîne de valeur et transformation des bois

<b>Ministères concernés</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Forces et Opportunités</b>
Economie et Finances	Affectation et évaluation de la chaîne de valeur	Faire de la forêt un levier de croissance et de développement durable.  Promotion forte pour attirer les investissements dans la transformation du bois.  Offre de nouvelles solutions pour le logement, marché pour lequel le bois s'impose comme matériau adapté
Industrie et Promotion des PME/PMI	Développer l'industrie de séchage et promouvoir le secteur privé	Transformation du bois à travers l'érection des zones économiques spéciales.  Mise en place d'un fonds de soutien aux projets de transformation des bois tropicaux  Développement d'une filière intégrée et à forte valeur ajoutée
Economie Forestière et Protection de l'Environnement	Suivi des UFA en vue d'une exploitation pérenne des ressources forestières ;  Installation des pépinières villageoises ;  Développement du programme national d'afforestation.	Niveau élevé de préservation des phénomènes de déforestation et de dégradation  Connaissance, aménagement durable des forêts, réserves forestières (parcs) et protection de la biodiversité forestière  Mise de 100% des exploitations forestières sous aménagement durable
Domaine Public et Affaires Foncières	Délimitation du périmètre d'exploitation et expropriation.	Faire respecter les lois et règlements Renforcer les agents de protection dans les parcs et les UFA
Enseignement Supérieur, Formation professionnelle et qualifiante	Formation professionnelle à l'industrie du bois et aux métiers du bois ;  Centre d'entraînement, de promotion et d'apprentissage aux métiers du bois ;  Programme de formation de techniciens et d'ingénieurs de la transformation plus poussée des bois tropicaux.	Restructurer le système éducatif en mettant l'accent sur l'éducation et la formation professionnelle à l'industrie du bois dans le domaine des forêts et environnement  Valoriser les métiers du bois  Créer un établissement supérieur en vue de former les techniciens et ingénieurs dans la transformation plus poussée des bois
Commerce et Développement Durable	Promotion à l'exportation des PME/PMI	Renforcement de la certification des produits de la forêt

Source : réalisé par l'auteur

Les entreprises quant à elles, doivent créer la richesse dans la chaîne de valeur du secteur forêt et environnement, en se positionnant sur la gamme de produits capables d'accroître la valeur ajoutée comme l'indique le schéma n° 1 relatif à la chaîne de valeur dans le processus de la transformation du bois.

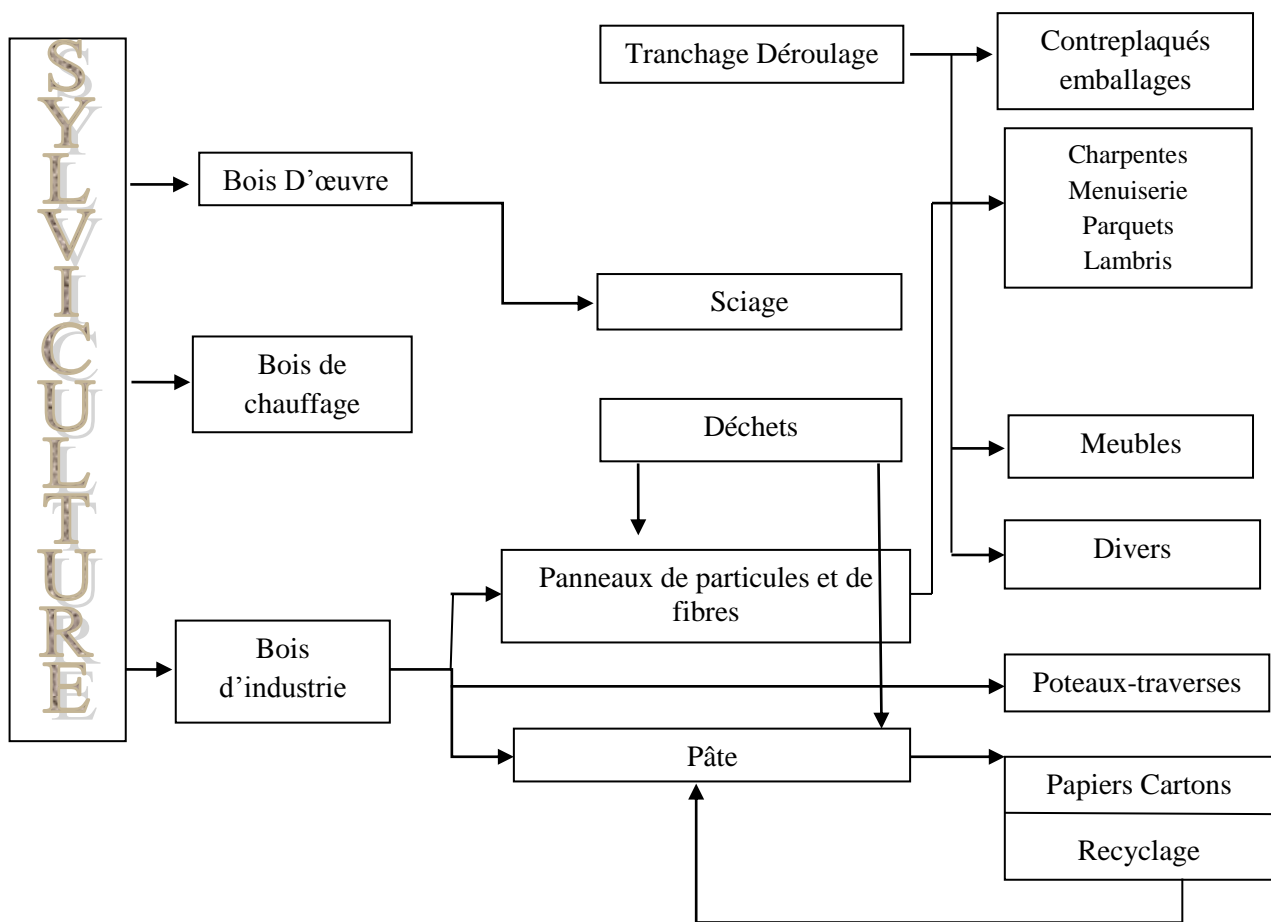


En outre, les PME doivent être situées à proximité des lieux de coupe, afin d'éviter le transport de produits non valorisés sur des grandes distances.

La chaîne de valeur doit reposer sur une exigence ferme à savoir, passer d'une économie de rente et administrée à une économie entrepreneuriale et de production en élargissant la gamme de produits dans le secteur forêt et environnement.

Valoriser les métiers, mettre à 100% les exploitations forestières sous aménagement durable, transformer le bois à travers les zones économiques spéciales, développer une filière intégrée avec une forte valeur ajoutée, exporter dans la sous région et en Afrique de l'Ouest, tels sont les objectifs que s'assigne la chaîne de valeur forestière.

**Schéma 1:** PME, chaîne de valeur et transformation du bois



### **2.2.2 Effets escomptés**

Les effets escomptés sont appréhendés à trois niveaux :

- la croissance ;
- la création d'emplois ;
- et les recettes de l'Etat.

La mise en œuvre des programmes de diversification dans la grappe de l'économie forestière contribuera à relever sa contribution à la croissance du revenu national. Avec l'augmentation du volume de l'investissement attendu dans le cadre de la politique d'industrialisation de la modernisation du Congo et les perspectives d'une progression soutenue des prix internationaux des produits du bois, la croissance devrait s'améliorer significativement.

Dans cette dynamique, l'emploi dans le secteur forestier devrait croître de manière significative. Au-delà de cet effet direct, on escompte aussi une forte amélioration de la qualité des emplois créés et des rémunérations, notamment dans les secteurs industriels en aval.

Sous l'hypothèse d'un rendement fiscal accru et de la croissance soutenue du secteur, on escompte une augmentation de la part des recettes issues du secteur forestier.

### **Conclusion**

Les quatre hypothèses se trouvent être vérifiées au terme de cette étude. La contribution des PME à la diversification dans la grappe de l'économie forestière est porteuse d'avenir en matière de formation, de création d'emploi, d'élargissement de la gamme de produits offerts aux fins de consommation locale et d'exportation dans la sous région. Le chiffre d'affaires pour l'ensemble des PME, s'est amélioré significativement en 2011, dépassant celui de 2010.

Cependant l'environnement des affaires hostile (délestage, état des routes, conditions de création des entreprises, faible pourcentage de PME ayant obtenu le crédit, nombre élevé de taxes dans le secteur forêt et environnement), l'absence de formation dans les métiers du bois et l'utilisation de l'outil technologique non approprié constituent de véritables handicaps dans la promotion des PME dans le processus de diversification.

De même l'enquête a révélé que de nombreuses PME ne prennent pas en compte les préoccupations liées à la protection de l'environnement. Les lois et règlements existent certes, mais les entreprises pratiquent le comportement du passager clandestin dans le processus de l'exploitation forestière.

Enfin, la nouvelle chaîne de valeur, si elle est mise en œuvre, pourrait apporter plus de croissance, d'emplois et de recettes de l'Etat.

## Références Bibliographiques

- BAD, OCDE, PNUD et la CEA (2012) « perspectives économiques en Afrique, Note pays » p 11-12.
- Banque de France (2007) « Diversification économique en Afrique centrale : état des lieux et enseignements », Rapport zone franc, pp. 113-129, Paris.
- Banque mondiale (2009) « rapport sur la diversification économiques », p 20.
- BEAC (2005), « conseil national du crédit », p.17.
- BEAC (2006) « conseil national du crédit », p.15.
- Berthélemy J.C. (2005), «commerce international et diversification économique», Revue d'Economie Politique, n° 115 (5)
- Bouba – Olga O. (2003), «Economie de l'entreprise» Paris, Editions Seuil
- Bourbonnais R. (2009), «Econométrie» Paris, Editions Dunod
- Boutillier S. (1997), «La place de l'écologie dans la pensée économique» Revue Problèmes Economiques du 12 novembre 2002, pp 15-21
- Brunel S. (2004), «Le développement durable, Paris, PUF
- Cadot O., C. Carrère et V. Strauss-Kahn (2011) "Export Diversification: What's Behind the Hump? » Review of Economics and Statistics, MIT Press, 93(2), pp. 590-605.
- Cahier Français (janvier-février 2002), «Enjeux et politiques de l'environnement» n°306, Paris, La Documentation Française
- Cahier Français (mars-avril 1991), «Environnement et gestion de la planète», n° 250, Paris, La Documentation Française
- Carlos Maldonado et al (2004), « Méthodes et Instruments d'Appui au Secteur Informel en Afrique Francophone », Genève, PP.11-12, Bureau international du Travail (BIT), 2004
- Catherine Figuière et Maria Mercedes Prao (2012), « La Communauté Andine des Nations, CAN : Quelle intégration Économique Régionale ? », P.22, publié dans "Atelier de recherche en sciences économiques "Intégration et soutenabilité économique", Département de sciences économiques, Pontificia universidad católica del Ecuador, Quito : Équateur (2012)".
- CEA(2007) « Rapport économique pour l'Afrique », Addis-Abeba, 2007
- Centre du Commerce International (2002), « Etude de l'offre et de la demande sur et bois et ses produits dérivés », P.10, République du Congo.
- Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (2010) « Annuaire statistique 2010 », P.255, Brazzaville
- Christophe Cottet et Nicole Madariaga (2012) « La diversification des exportations en zone franc : degré, sophistication et dynamique », revue macroéconomie et développement n°3, Avril 2012.
- Coase R.H. (1960), «the problem of social cost» The Journal of law and economics
- Consortium pour la Recherche Economique en Afrique (CREA), (2008), «Workshop on value chain» Accra, Ghana
- Coriat B. et Weinstein O. (1995), «Les nouvelles théories de l'entreprise» Paris, Librairie Générale Française, Diversification, pp. 55-80, Banque mondiale, Washington DC.
- Doing Business (2009) « rapport sur le climat des affaires au Congo » ; mémorandum de réformes.
- DSCERP (2012-2016) « Plan national de développement du Congo », Ministère de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'Intégration 2012.
- DSRP (2008-2010) « Bilan diagnostique de la pauvreté », Ministère du Plan, 2008
- Gerry Gereffi, Humphrey, J. and Sturgeon, T. (2003): The governance of global value chains, Institute of Development Studies, University Sussex.
- Godard A. (2001), «Le réchauffement est-il naturel?» Revue Problèmes Economiques, n° 2710 du 25 avril 2001, pp 18-21

- Godard O. (2001), "Environnement et commerce international" Revue Futuribles mars 2001
- Godard O., Gouyon O., Henry P.H. et Lagadec P. "Le principe de précaution : différents cas de figure et différents points de vue" revue d'économie de développement, 1-2 2000, pp 17es Economiques, n° 2710 du 25 août 2001, pp 12-16
- Goodland R. et Lee J. (1996), "Développement économique et environnement" Revue Finances et Développement, décembre 1996
- Henry C. et Tubiana L. (2001), "Préserver l'environnement : taxes ou permis à polluer" Revue Problèmes Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (2007), "Rapport sur la diversification économique en Afrique"
- HESSE H. (2009) "Export Diversification and Economic Growth», in NEWFARMER R. , W Julien P.A. et Marchesnay M. (1996), "L'entrepreneuriat" Paris, Editions Economica
- Koenig G. (1998), "Les théories de la firme" Paris, Editions Economica
- Koenig G. (1999), "De nouvelles théories pour gérer l'entreprise du XXI<sup>e</sup> siècle" Paris, Editions Economica
- L'Etude prospective du secteur forestier en Afrique(FOSA) (2000), Côte d'Ivoire
- Lepage C. et Guery F. (2001), "La politique de précaution, Paris, PUF
- MAE (2011), « Etude du secteur agricole au Congo », Document de référence, 2011
- Nicole Madariaga (2010), « Mesure et évolution récente de l'intégration commerciale en zone franc »: degré, (édition Macro Dev), AFD
- Passet R. (2000), "Comment parvenir au développement durable ?" Revue Problèmes Economiques, n° 2653 du 25 février 2000, pp23-27
- Pigou (1920) « genèse du droit de l'environnement : fondements et enjeux », Paris
- Pigou A.C. (1958), "L'économie de bien être" Paris, Dalloz
- République du Congo, Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, Document sur la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté, version finale 2008-2010, Brazzaville
- Schmitz, Hubert (2005): Value Chain Analysis for Policy Makers and Practitioners, International Labour Office, Geneva
- Shaw et P. Walkenhorst (2009), Breaking Into New Markets: Merging Lessons for Export
- Stockholm (1972) "conférence des nations unies sur l'environnement", 1972
- Tobin J (1959) « La taxe optimale de l'environnement », éditions Dalloz, 1959.

## **Annexes**

### **Annexes n° 1 : Questionnaire**

#### **A Identification**

Numéro du questionnaire.....

Ville  
.....

Département de l'administration locale.....

Nom de la communauté du village  
.....

Date (s) de l'entretien.....

Nombre de visites.....

Longueur de l'entretien  
.....

Nom de l'enquêteur.....

Nom du surveillant ou de la surveillante.....

#### **B Informations générales**

Nom de la PME ou du PMI.....

Adresse.....

Numéro de telephone.....

Numéro de fax.....

Adresse E-mail.....

Adresse du site WEB de la société.....

Date d'établissement.....Année d'enregistrement

Branche d'activité.....Place dans la filière bois.....

Nationalité du propriétaire ou des propriétaires.....

Nature de la PME.....

Genre du propriétaire principal.....

Age du propriétaire principal.....

Niveau d'éducation le plus élevé du propriétaire principal.....

Indiquer l'expérience précédente du propriétaire principal à partir des options suivantes

	Années d'expérience
Aucune expérience	
Apprenti	
Activités marchandes dans l'industrie du bois	
Préciser autres	

Secteur d'activité et les produits principaux

Secteurs d'activités	Produits principaux
Les grumes	
Placages	
Contreplaqués	
Sciages	
Meubles	
Objets d'art	

Nombre d'employés pendant les trois dernières années.....

Quelle proportion de ces employés était ouvriers non qualifiés ces années

Donner les informations relatives à la gestion des conflits

.....

Les recettes, le chiffre d'affaires, les dépenses et les bénéfices

Années	Recettes/chiffre d'affaires	Dépenses	Bénéfices
2006			
2007			
2008			
2009			
2010			

Est-ce que votre PME exporte 1 oui 2 non

Quelle proportion des recettes globales de votre PME constitue vos recettes d'exportation globales

Les coûts

Quelle proportion de vos frais de production constitue le coût de la main d'œuvre (les salaires des travailleurs) pendant les trois dernières années.....

Indiquer le degré d'importance de l'infrastructure suivante à vos affaires sur une échelle de 1 à 5

Infrastructure	Points
Alimentation électrique publique	
Approvisionnement en eau	
Téléphone et communication	
Services de l'internet	
Transport	
Informatique sécurité	
Autres infrastructures (à préciser)	

Comment décrivez vous le coût d'obtenir l'accès aux infrastructures ci-dessus citées.....

Comment décrivez-vous les performances des infrastructures énumérées dans le tableau précédent.....

Donner les coûts d'établissement de votre entreprise.....

Considérez vous que les procédures impliquées dans l'établissement d'une PME sont complexes ?.....

Les frais de transport

Comment décrivez vous la route (ou le réseau de transport) sur laquelle vous transportez vos marchandises (tant les intrants que les produits finis) ?.....

A quel degré l'effet nuisible des retards aux points de contrôle et de pots de vin donnés aux services chargés de faire respecter la loi est significatif pour vos activités ?

Quel impact est-ce que ceci a sur votre entreprise ?.....

Les coûts d'application des contrats

Comment décrivez-vous le processus d'application de contrats dans le pays ?.....

Les coûts de l'information

Indiquer le degré d'importance des types suivants d'information d'entreprise à votre organisation sur une échelle de 1 à 5

Type d'information	Points
L'information sur la production et la diversification des produits	
L'information sur la vente et la distribution	
L'information sur les sources financières	
L'information sur les débouchés	
L'information sur les activités d'exportation et d'importation	
L'information sur les normes et le règlement	
L'information sur l'établissement des réseaux et d'alliances stratégiques	
L'information sur la technologie	
L'information sur l'éco certification des forêts tropicales congolaises	

Indiquez l'adéquation ou l'inadéquation de l'accès de votre organisation aux types suivants d'information d'entreprise indiqués dans le tableau ci-dessus pour la diversification

Les coûts liés au temps

Combien de procédures suivez-vous pour la production et la diversification ?.....

Les services financiers

Comment décrivez-vous l'adéquation des fonds disponibles pour votre entreprise ?.....

Quelles sont les principales sources de finances pour les fonds de roulement et les nouveaux investissements dans votre entreprise ?

.....



Décrivez le degré d'importance que votre entreprise attache au crédit des institutions financières formelles

.....

Comment décrivez-vous votre accès au crédit des institutions formelles ?

.....

Quelles recommandations avez-vous pour augmenter l'accès de crédit des institutions financières formelles ?.....

.....

.....

L'énergie et les autres services publics

Quelles sont les sources principales d'électricité pour entreprise ?.....

Quel est le nombre d'heures sans électricité au cours des 24 heures ?.....

Quelle proportion de vos frais de production constitue le coût de l'alimentation en électricité.....

Y'a-t-il une agence de certification pour le produit que vous fabriquez ? 1 oui 2 non

Les contraintes à la diversification dans le secteur des forêts et environnement

Quelles sont les principales contraintes/barrières auxquelles votre firme doit faire face à la diversification ?

Le poids de la fiscalité et de la parafiscalité sur les PME

Quel est le poids de la fiscalité et de la parafiscalité sur le chiffre d'affaires.....

Indiquez la valeur du nouvel équipement achetée par votre entreprise ces trois dernières années.....

Comment décrivez-vous l'accès à la technologie appropriée dans votre industrie ?.....

## Annexes n° 2

**Tableau n° 1 Répartition des PME selon leur chiffre d'affaires en 2011**

Chiffre d'affaires en FCFA	Nombre	Pourcentage
0-1 000 000	7	6,79 %
1 000 000- 2 000 000	6	5,82%
2 000 000- 4 000 000	21	20,38%
4 000 000- 6 000 000	13	12,62%
6 000 000 -8 000 000	16	15,53%
8 000 000-10 000 000	13	12,62%
10 000 000- 20 000 000	16	15,53%
20 000 000 et plus	11	10,71%
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>100%</b>

Source : enquête réalisée par l'auteur de l'étude du 17 au 27 août 2012 à Brazzaville et Pointe-Noire

### **Répartition des PME selon le paiement des impôts et taxes en 2011.**

<b>patente_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	N'ont pas payé	36	35,0	35,0	35,0
	Ont payé	67	65,0	65,0	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_CA_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	N'ont pas payé	97	94,2	94,2	94,2
	Ont payé	6	5,8	5,8	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_rebo_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	N'ont pas payé	97	94,2	94,2	94,2
	Ont payé	6	5,8	5,8	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_debois2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	N'ont pas payé	101	98,1	98,1	98,1
	Ont payé	2	1,9	1,9	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_expl_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	99	96,1	96,1	96,1
	1	4	3,9	3,9	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_supe_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	98	95,1	95,1	95,1
	1	5	4,9	4,9	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_envi_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	65	63,1	63,1	63,1
	1	38	36,9	36,9	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_mairi_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	19	18,4	18,4	18,4
	1	84	81,6	81,6	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_serv_hyg_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	84	81,6	81,6	81,6
	1	19	18,4	18,4	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_sap_pomp_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	91	88,3	88,3	88,3
	1	12	11,7	11,7	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_polic_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	55	53,4	53,4	53,4
	1	48	46,6	46,6	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_industrie_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	96	93,2	93,2	93,2
	1	7	6,8	6,8	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_onemo_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	98	95,1	95,1	95,1
	1	5	4,9	4,9	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_art_culture_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	101	98,1	98,1	98,1
	1	2	1,9	1,9	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>taxe_commerce_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	101	98,1	98,1	98,1
	1	2	1,9	1,9	100,0
	Total	103	100,0	100,0	

<b>autres_taxes_2011</b>					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	92	89,3	89,3	89,3
	1	11	10,7	10,7	100,0
	Total	103	100,0	100,0	